

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

**Valloire**  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 22 avril 2021

Date d'affichage : 22 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian

**Étaient représentées :** BAILLY Béatrice (donne procuration à MAGNIN Carine) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 21-04-043

**Objet : Financement 2021 de l'office de tourisme de Valloire : approbation du budget primitif 2021 de Valloire Tourisme – subvention 2021**

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire

Par délibération du 21 décembre dernier, le conseil municipal a acté la convention d'objectifs qui régit les relations de la collectivité avec son office de tourisme, Valloire Tourisme (VT) et ce pour l'année 2021.

Par la suite, il incombe au conseil municipal de se prononcer sur le niveau de son concours financier à VT pour l'année 2021 étant rappelé que le montant prévisionnel de celui-ci a été arrêté à la somme de 1.486.000 euros dans ladite convention.

Le niveau du concours financier de la collectivité à VT doit être revu à raison des éléments suivants.

En effet, le 8 mars dernier, le comité de direction de Valloire tourisme a adopté son budget primitif pour l'année 2021 et conformément à l'article R 133-15 du code du tourisme, le Conseil municipal doit approuver ce budget.

Aux fins de cette approbation, le budget primitif de Valloire tourisme a été transmis en mairie.

Après examen de la demande de concours financier formulée par Valloire Tourisme et de son budget primitif, il vous est proposé de fixer le niveau de la subvention communale pour l'année 2021 à la somme totale de 1 426 000 € (1 533 000 € en 2020) décomposée comme suit :

- Fonctionnement : 852 913 €
- Animations - événements été : 261 115 €
- Animations - événements hiver : 205 619 €
- Promotion - communication : 106 353 €

Pour rappel, la subvention de fonctionnement sert à financer les charges de personnel et les charges à caractère général.

La subvention « promotion – communication » sert à financer toutes les actions en lien avec ces thèmes et notamment les brochures d'été et d'hiver, les films, les photos, les plans de communication.

Enfin, la subvention animation – évènements finance l'ensemble des actions mises en place l'hiver et l'été, telles que par exemple le festival Baroque, les sculptures sur glace, neige, paille et foin, la foire du tout-terrain, le trail du Galibier, le Pic Sonne, les animations diverses sur la place de la mairie, etc ...

Pour l'année 2021, cette partie du concours financier communal n'intègre pas les deux évènements suivants : la Punta Bagna pour 45 000 € et Climbing for Life pour 15 000 €. La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 avril 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le 03/05/2021

ID : 073-217303064-20210429-21\_04\_043-DE



Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du tourisme,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 22 avril 2021,  
Où l'exposé de Madame Rivas,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'arrêter le montant de la subvention communale 2021 allouée à Valloire Tourisme à la somme de 1 426 000 € décomposée comme suit :
  - Fonctionnement : 852 913 €
  - Animations – évènements été : 261 115 €
  - Animations – évènements hiver : 205 619 €
  - Promotion - communication : 106 353 €
- De laisser à l'ordonnateur, le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de cette subvention communale compte tenu des besoins en trésorerie de Valloire Tourisme,
- D'approuver le budget primitif 2021 de Valloire Tourisme,
- De modifier le montant de la subvention mentionnée dans la convention d'objectifs 2021, le portant ainsi de 1 486 000 € à 1 426 000 €.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/04/2021

Affichage : 03/05/2021

Valloire, le 03/05/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

